



*Au service  
des peuples  
et des nations*



*République Tunisienne  
Ministère de la Justice*

**Sous le Haut Patronage de M. Le Chef du Gouvernement de la  
République Tunisienne**

Un colloque international sur :

**« La Restitution Des Avoirs Mal Acquis Placés à  
l'Etranger : L'intensification des efforts de la Tunisie  
et les perspectives de leur consolidation à la lumière  
des expériences comparées »**

Hôtel Africa, Tunis, les 14- 15 décembre 2012

## **Programme**

## Aperçu

Sous l'haut patronage de S.E Monsieur le Chef du Gouvernement de la République Tunisienne, la coordination nationale de soutien aux efforts de l'Etat en vue de la restitution des avoirs mal acquis placés à l'étranger, présidée par le Ministère de la Justice, organise un colloque international en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) intitulé « Restitution des avoirs mal acquis placés à l'étranger : L'intensification des efforts de la Tunisie et les perspectives de leur consolidation à la lumière des expériences comparées », qui aura lieu à l'Hôtel Africa Tunis le vendredi 14 et samedi 15 Décembre 2012. Ce colloque s'inscrit dans le cadre des efforts du gouvernement tunisien en vue de développer une plateforme ouverte et régulière permettant aux acteurs, y compris les médias et la société civile, d'exposer leurs efforts dans ce cadre et partager leurs points de vue tout en participant à un dialogue interactif multilatéral sur les réalisations, défis et les moyens à mettre en œuvre pour aller de l'avant.

Le colloque a été précédé par l'organisation par le Ministère de la Justice et en collaboration avec les différentes composantes de la société civile d'une journée nationale en Tunisie, le 18 Juillet 2012 consacrée à la question de la récupération des avoirs mal acquis à l'étranger Cette journée a réuni plus de 300 participants et représentants des diverses parties concernées ainsi qu'une présence notable des associations et organisations de la société civile. Elle a également rencontré un succès remarquable tant au niveau du contenu qu'au niveau de la couverture médiatique. L'événement a souligné l'importance du sujet pour l'opinion publique nationale et la nécessité de renforcer la coordination et les efforts afin de faire avancer ce sujet à l'échelle nationale, régionale et internationale, y compris la poursuite du renforcement de l'application du chapitre V de la Convention des Nations Unies contre la Corruption de 2003.

Il est prévu que ce colloque fournisse aux participants l'occasion de présenter les efforts de la Tunisie dans le recouvrement des avoirs spoliés, y compris les mesures que la Commission a créé à cet effet au sein de la Banque Centrale peut mettre en place à cet effet, tout en identifiant des expériences similaires et discutant des moyens politiques, juridiques, procéduraux et médiatiques qui devraient être adoptées dans ce domaine afin de développer une stratégie efficace impliquant diverses parties prenantes. Les composantes de la société civile tunisienne, des personnalités nationales clés et des partenaires et amis de la Tunisie à l'étranger seront impliqués afin de récupérer les fonds provenant de la corruption et de les investir dans des domaines importants afin de soutenir les efforts de développement économique et social en Tunisie.

Vous êtes priés de bien vouloir vous référer aux programmes des séances ci-dessous.

## Agenda

Vendredi 14 décembre 2012

**08.30 - 09.00**    **Accueil et Enregistrement des participants**

**09.00 - 10.15**    **Séance d'ouverture**

- **Coordinatrice de la Séance**

Mme Najoua BOUASSIDA, membre de l'Ordre tunisien des experts comptables, reportrice générale du colloque

- **Allocution de bienvenue**

M. Noureddine BHIRI, Ministre de la Justice, président de la coordination nationale de soutien aux efforts de l'Etat en vue de la restitution des avoirs mal acquis placés à l'étranger

- **Allocution d'ouverture**

Son Excellence M. Hammadi JEBALI, Chef du Gouvernement

- **Allocutions officielles**

Dr. Abderahmane LADGHAM, Ministre de la Gouvernance et la Lutte contre la Corruption

M. Chedly AYARI, Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie

M. Arkan EL SEBLANI, Directeur du Projet Régional sur l'Intégrité et la lutte contre la corruption dans les pays arabes, PNUD

**10.15 - 10.30**    **Pause Café**

**10.30 - 12.30**    **Première séance scientifique**

- **Présidence de séance**

M. Ahmed OUERFELLI, Conseiller Juridique du Président de la République

- **« Diligences et résultats obtenus par l'Etat en vue de la restitution des avoirs mal acquis placés à l'étranger »**

M. Mohamed ASKRI, Juge, chargé de mission auprès du Ministre de la Justice

- **« Les défis de l'entraide judiciaire face aux centres financiers et les efforts de la Suisse pour les surmonter »**

M. Pascal GOSSIN, Chef de l'Unité d'Entraide judiciaire de l'Office Fédérale Suisse de la Justice

- **« Le rôle de la société civile en Tunisie dans le domaine de la restitution des**

**avoirs mal acquis placés à l'étranger et les dispositions pertinentes dans la Convention des Nations Unies de Lutte contre La Corruption de 2003 »**

Pr. Wissam KHROUF, Secrétaire Général de l'Association Tunisienne de la Gouvernance

- **Débat**

**12.30 - 14.30 Déjeuner au restaurant « le buffet » 1er étage**

**14.30 - 17.00 Deuxième séance scientifique**

- **Présidence de séance**

Mme Sihem BEN SEDRINE, Activiste des Droits de l'Homme et Directrice du Conseil National des Libertés.

- **« Approche comparative entre le phénomène de la corruption et d'autres phénomènes criminels internationaux »**

M. Hafedh BEN SALAH, Universitaire, ancien doyen de la Faculté de Droit et des Sciences Politiques de Tunis

- **« La coopération du Conseil de l'Europe en matière de bonne gouvernance, la lutte contre la corruption et les questions de blanchiment d'argent : l'exemple de la Serbie »**

M. Guillaume PARENT, Haut Fonctionnaire au Conseil de l'Europe

- **« Obligation de secret professionnel et obligation de signalement des infractions de corruption »**

M. Béchir Mannoubi FERCHICHI, universitaire et avocat près de la cour de cassation à Tunis

- **Débat**

**09.00 - 12.00 Ateliers de travail parallèles (inscription préalable)**

**Première atelier :  
l'investigation et la  
recherche des avoirs mal  
acquis placés à l'étranger  
et les procédures  
judiciaires pertinentes au  
niveau internationale**

- M. Charlie Monteith, Directeur des consultations réglementaires et judiciaires, Centre International pour la Restitution des Biens Mal Acquis
- M. Michael Kramer, Expert International en Investigation et détection dans les crimes de Corruption

**Deuxième atelier : la  
détermination des  
différents modes de soutien  
international et national  
aux efforts de l'Etat par la  
société civile pour la  
restitution des avoirs mal  
acquis à l'étranger**

- M. Hamza Chraïti, Conseiller auprès de l'Initiative STAR pour la restitution des biens mal acquis
- M. Pascal Gossin, Chef de l'Unité d'Entraide Judiciaire de l'Office Fédéral Suisse de la Justice

**Troisième atelier : les médias et la  
question de la restitution des  
avoirs mal acquis placés à  
l'étranger**

- M. Arkan El Seblani, Directeur du Projet Régional sur l'Intégrité et la lutte contre la corruption dans les pays arabes, PNUD
- M. Hussein Hassen, Directeur du Projet de Lutte Contre la Corruption en Egypte, Bureau Régional du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord, ONUDC

**12.00 - 12.30 Pause**

**12.30 - 13.30 Séance plénière finale**

- **« Lecture du rapport final avec les recommandations du colloque »**

Mme Najoua Bouassida, Rapporteur Général du Colloque

- **Clôture officielle du colloque**

M. Samir Dilou, Ministre des Droits de l'Homme et de la Justice Transitionnelle.

\*\*\*